


Comité Local
D'Information et de Suivi



RÉUNION
DU 6 MARS 2009



SOMMAIRE

	Introduction	Page 3
	Audition de l'ASN... ..	Page 7
	Questions-réponses	Page 16

M. Christian BATAILLE, président du CLIS

Au préalable, je veux régler avec vous un certain nombre de points. Tout d'abord, en ce qui concerne les associations qui manifestent actuellement à l'extérieur ; dans un premier temps, ces associations avaient dit leur volonté de ne pas être représentées au conseil d'administration du CLIS de Bure. Elles m'ont fait savoir qu'elles acceptaient donc de prendre leur place au CLIS. Il y a trois places pour les associations, un poste était déjà occupé par un représentant d'association, les deux autres postes au CA étaient restés vacants. Donc elles nous proposent de se répartir les postes en fonction de la représentativité de chaque association convenue entre elles, ce qui donnera pour le premier poste, M. FLEURY de l'AEMHM comme titulaire, et M. THIEBLEMONT du CEDRA comme suppléant. Et pour le second poste, Mme Corinne FRANÇOIS du CDR 55 comme titulaire et M. Raymond ANDRIEN de Meuse Nature Environnement comme suppléant.

Puisqu'il y a un représentant des associations, je vous demande de vous exprimer très brièvement : vous me demandez de lire une lettre, mais c'est bien mieux de dire vous-même ce que vous m'écrivez.

M. Franck THIEBLEMONT, CEDRA

Bonsoir mesdames, messieurs, messieurs les élus, monsieur le président. Nous confirmons notre candidature pour les deux places disponibles au collège d'associations du CA du CLIS de Bure. En première place, AEMHM, titulaire, seconde place CEDRA, suppléant. Ensuite, seconde place, titulaire CDR 55 et MNE suppléant. Je confirme ce fait.

Je représente ces quatre associations ce soir puisqu'elles ne veulent pas siéger pour la raison que vous savez. Je vais la rappeler peut-être pour les nouveaux élus qui voient le CLIS d'une autre façon que moi je l'ai vu puisque nous savons que toutes les réunions sont à huis clos désormais, le public n'est plus invité. A quoi servent les réunions plénières si c'est pour fermer la porte au nez du public ?

Nos associations ont communiqué par courrier leur profond désaccord quant à l'attribution du poste de présidence à M. BATAILLE. M. BATAILLE est élu du Nord, quid des élus de la Haute-Marne et de la Meuse ? Ne sont-ils pas compétents ?

M. BATAILLE étant un des principaux artisans des lois et chantiers d'enfouissement des déchets nucléaires en France, la présence de M. BATAILLE à sa tête est révélatrice de la mainmise des pouvoirs publics et de l'ANDRA sur le CLIS, dans le seul but d'empêcher une information indépendante que nous défendons, les autres organismes que j'ai cités - AEMHM, Association des Élus Meusiens et Hauts-Marnais, le CEDRA 52, le CDR 55 et Meuse Nature Environnement.

Personne n'est aussi mal placé que M. BATAILLE pour gérer et représenter le CLIS, qu'il a de plus lui-même critiqué il y a déjà plus d'un an, notamment le vice-président. Quelle est la mission de M. BATAILLE s'il ne peut pas bien représenter ce CLIS ? Il ne peut pas faire sa mission d'information et de suivi.

M. BATAILLE était encore récemment administrateur à l'ANDRA, vous voyez donc sa position du point de vue de son indépendance.

Nous rappelons en conclusion, et nous avons adressé un communiqué de presse à ce sujet, consécutif à la nomination de M. BATAILLE il y a déjà un an, que pour toutes ces raisons, les associations que j'ai citées restent membres du CLIS. Nous voulons toujours participer à l'information indépendante ouverte au public, et nous manifesterons aussi à chaque plénière pour rappeler notre position et à chaque fois nous convoquerons la presse. Nous refusons de siéger tant que M. BATAILLE sera président et je partirai après ces propos. Pour conclure, dans l'attente de la démission de fonction de président du CLIS de M. BATAILLE, nous continuerons de dénoncer l'illégitimité de cette instance et appelons ses membres actuels à nous rejoindre. Dans ces conditions, nous ne siégeons plus au CLIS.

M. Christian BATAILLE, président du CLIS

Je ne veux pas, monsieur, entamer de polémique avec vous, je veux simplement préciser un seul point : j'ai été dans le passé membre du conseil d'administration de l'ANDRA, mais je ne le suis plus depuis que je suis président du CLIS. J'ai démissionné du CA de l'ANDRA, c'est clair. Pour ce qui est de la tenue de nos réunions, elles se tiennent comme le veut la démocratie, en présence de ses membres et pas en présence de tout le monde, sinon le CLIS devient un forum général où il n'est pas possible de travailler.

Je vous propose d'en rester là sur ce point. Je vous demande simplement d'approuver, comme le veulent les statuts de notre association, la nomination au

CA des personnes que je vous ai énumérées tout à l'heure qui, donc, vont prendre leur place au conseil d'administration. Y a-t-il des avis contraires parmi vous ? S'il n'y a pas d'avis contraire, les deux titulaires et deux suppléants que j'ai nommés tout à l'heure deviennent membres du conseil d'administration.

Je veux vous informer de notre programme d'activités qui est déjà bien copieux puisque nous avons déjà tenu un certain nombre de réunions. Nous allons aujourd'hui auditionner M. LACOSTE pour l'Autorité de Sûreté Nucléaire et je vous propose d'auditionner dans les mois qui viennent, d'ici l'été, les grands partenaires industriels du dossier « déchets nucléaires », à savoir le CEA, Areva et EDF ; d'adresser une invitation à Mme JOUANNOT, secrétaire d'État à l'Écologie pour qu'elle nous donne le point de vue du gouvernement qui est aussi le partenaire pour moitié du fonctionnement de notre association, et avant tout cela, d'ici quelques semaines, nous procéderons à une troisième audition de l'ANDRA puisque nous avons déjà auditionné l'ANDRA deux fois, pour qu'elle nous fasse le point sur son activité, ses perspectives d'activité en ce qui concerne le laboratoire de recherche sur les déchets nucléaires de Bure qui est, j'allais dire, notre raison sociale, notre raison d'exister. Bien sûr, il y a d'autres dossiers à côté de celui-là, mais ce ne sont pas les dossiers qui correspondent à notre raison d'être en tant que CLIS.

Nous avons au programme un déplacement en Allemagne. M. FERNBACH a accueilli des homologues allemands qui nous ont invités à Gorleben ; une courte délégation de quelques personnes se rendra à Gorleben au mois d'avril pour répondre à cette invitation. Si certains d'entre vous sont intéressés par ce déplacement, ils peuvent se manifester. Ensuite, je vous indique que vous avez toujours la possibilité en permanence de visiter le laboratoire de Bure, mais que nous organiserons une visite soit de rappel pour ceux qui l'ont déjà visité, soit d'initiation pour les membres de l'AG qui ne le connaissent pas.

Au mois de mai, une délégation se rendra à Marcoule dans le Gard, pour y visiter les diverses installations.

Enfin, au mois de juillet, nous avons programmé une visite des installations de Cadarache. Marcoule et Cadarache étant évidemment dans le sud de la France à plusieurs centaines de kilomètres, tout cela est organisé par nos collaborateurs et je vous demande, pour ces différentes visites, de vous manifester auprès de moi-

même ou, ce sera mieux et plus rapide, auprès de M. JAQUET qui prépare ces visites et qui va organiser tout cela.

Du point de vue des initiatives spécifiques, je vous indique que nous avons aussi mis en place un programme de formation. Vous avez reçu toutes informations là-dessus, possibilité de vous inscrire dans ces programmes. Les thèmes proposés sont : les grands équilibres de la planète, la géologie locale et régionale, l'hydrologie.

Enfin, je consacrerai au mois d'avril, d'ici quelques semaines, une journée pour la mise en place des commissions pour définir leur périmètre d'intervention, leur calendrier de fonctionnement. Pour les informations pratiques, nous avons diffusé toutes boîtes la lettre du CLIS, et un prochain numéro sera préparé par la commission concernée.

Voilà l'essentiel des informations que je vous voulais vous donner, je n'ai pas de date arrêtée, mais nous allons essayer d'arrêter un calendrier le plus vite possible pour tout ce que je viens de vous énumérer. Notre prochaine réunion avec l'ANDRA et puis évidemment, la présence des grands partenaires est liée aux réponses qui me seront faites. Je vais les faire au plus haut niveau, j'inviterai le haut-commissaire pour le CEA, la présidente d'Areva, Mme LAUVERGEON, ou encore le président d'EDF. Nous verrons quelles seront les personnalités qui viendront et à quel moment elles proposeront de venir. Voilà pourquoi je ne suis pas aujourd'hui en mesure de vous indiquer des dates.

Nous en venons maintenant à l'audition de M. André-Claude LACOSTE, qui est président de l'Autorité de Sûreté Nucléaire. J'ai beaucoup de plaisir, M. LACOSTE, à vous accueillir ici à Joinville, dans le périmètre du laboratoire de Bure. Nous avons un CLIS bien particulier puisque nous ne sommes pas une commission d'intérêt local, mais nous pouvons considérer que cette commission locale d'information est d'intérêt national puisque nous sommes sur le site d'un laboratoire unique sur le territoire de la France.

Pour vous présenter brièvement, M. LACOSTE, vous êtes de ceux que nous appelons les X Mines, c'est-à-dire un grand corps d'ingénieurs, élève de l'École Polytechnique et de l'École des Mines de Paris. Vous avez fait toute votre carrière au service de l'industrie, dans les services du ministère de l'Industrie. J'ai vu avec intérêt que vous aviez été dans la région Nord-Pas-de-Calais à une époque

où je n'étais pas encore élu et je ne vous y ai pas rencontré. Vous avez occupé des fonctions de plus en plus importantes au niveau central, en ce qui concerne le ministère chargé de l'Industrie, chef des services de sécurité industrielle, adjoint au directeur de la qualité de la sécurité industrielle, secrétaire général de la délégation aux affaires régionales, chef du service de l'action régionale pour la sécurité et la compétitivité industrielle. Ensuite, vous avez été adjoint au directeur de l'industrie et depuis 1993, vous avez consacré l'essentiel de votre temps et de votre activité à ce qui vous appelle ici aujourd'hui, puisque vous avez été successivement directeur général de la sûreté nucléaire et de la radioprotection et vous êtes aujourd'hui président de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, c'est-à-dire que c'est, au fond, l'activité initiale qui a pris une importance croissante. Vous êtes, je l'indique par ailleurs, membre fondateur d'une association qui regroupe les dirigeants de dix-sept autorités de contrôle du nucléaire dans les pays de l'Europe de l'Ouest, la WENRA, et vous êtes membre fondateur également de l'INRA, pas l'INRA française, mais l'INRA internationale, qui est l'association internationale des régulateurs nucléaires.

Enfin, vous êtes membre du comité de l'énergie atomique et du conseil d'administration de l'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire. Votre modestie souffrirait si j'énumérais les nombreuses décorations méritées que vous avez obtenues et dont vous êtes titulaire. Vous avez obtenu les distinctions les plus élevées dans notre pays.

M. LACOSTE, encore merci d'être venu. Vous m'avez dit que vous seriez attentif aux questions qui seraient posées après votre propos, donc je vous laisse maintenant la parole.

M. André-Claude LACOSTE

Merci beaucoup pour ces propos d'accueil. Merci de m'avoir invité, mais vous avez beaucoup « chargé la barque » en ce qui concerne ma biographie.

Je vais essayer de vous présenter le sujet qui est l'Autorité de Sûreté Nucléaire et la loi du 28 juin 2006. J'espère tenir en une vingtaine de minutes, de façon à laisser le temps nécessaire aux questions de quelque nature qu'elles soient. Je vous rappelle quelque chose qui est tout à fait fondamental : aucune question

n'est indiscrette, certaines réponses peuvent être indiscrettes, mais c'est à moi de gérer les réponses.

Donc l'Autorité de Sûreté Nucléaire et la loi du 28 juin 2006, et très évidemment, il va y avoir dans mon propos deux parties. Une première partie qui est la présentation de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, une deuxième partie qui est le rôle de l'ASN dans la mise en œuvre de la loi du 28 juin 2006.

Présentation de l'Autorité de Sûreté Nucléaire : quelle est notre vocation, quelle est notre mission ? Nous assurons au nom de l'État, le contrôle, la sûreté nucléaire et la radioprotection et notre mission est de protéger les travailleurs, les patients dans le domaine médical, le public et l'environnement des risques liés aux activités nucléaires. Nous avons donc une mission de contrôle et nous n'avons qu'une mission de contrôle. Nous n'avons aucune mission tendant à favoriser les activités nucléaires en général. En vis-à-vis de cette mission de contrôle, nous avons une autre mission qui a une égale importance à nos yeux, qui est de contribuer à l'information des citoyens. Cette double mission, contrôle et information, nous l'avons depuis l'origine de l'ASN qui remonte maintenant à trente-cinq ans.

Cela nous conduit actuellement à œuvrer dans deux domaines : un domaine appelé « le gros nucléaire », et un domaine appelé « nucléaire de proximité ». Nous contrôlons le gros nucléaire, c'est-à-dire cent cinquante grosses installations, nous contrôlons la sûreté des centrales d'EDF, nous contrôlons l'usine de retraitement de La Hague, nous contrôlons les centres de stockage de déchets, nous contrôlons les centres de recherche du CEA. Et puis nous contrôlons également le nucléaire de proximité qui est beaucoup plus diffus, beaucoup plus réparti. Nous contrôlons par exemple ce qui se passe chez les dentistes, quand ils font des radios. Nous contrôlons l'ensemble du secteur médical et un de nos gros sujets actuellement, c'est le contrôle de ce qui se passe en matière de radiothérapie, les installations utilisant les rayonnements ionisants pour soigner le cancer. Ce sont des installations extraordinairement utiles, 180 000 patients bénéficient d'un traitement de radiothérapie chaque année, mais nous avons trouvé que dans un certain nombre de cas, les rayonnements ionisants étaient utilisés dans des conditions discutables de sécurité. Et donc nous sommes en charge de traiter des affaires comme celles d'Épinal et de Toulouse dont vous avez entendu parler.

Cela fait deux secteurs, les grosses installations, le nucléaire de proximité, avec un point commun qui est : nous nous attachons à contrôler pour assurer la sécurité des travailleurs et des gens qui bénéficient des activités en cause.

J'en viens à un certain nombre d'explications sur ce qu'est notre statut une fois définie cette mission. Notre statut a été transformé par une loi qui a été votée en juin 2006, comme la loi déchets dont je parlerai tout à l'heure, qui a changé notre statut de façon à améliorer et clarifier ce statut, à renforcer notre autonomie et notre légitimité et à conforter le mode de fonctionnement de l'ASN. Cette loi nous a donné le statut d'autorité administrative indépendante. Qu'est-ce qu'une autorité administrative indépendante ? Il y en a une quarantaine en France et c'est par exemple l'autorité des marchés financiers qui surveille l'ensemble du secteur financier. Il y a une autorité qui surveille ce qui se passe dans le domaine des télécommunications et ainsi de suite. Et fondamentalement, qu'est-ce qu'une autorité administrative indépendante ? C'est un morceau de l'État qui ne rapporte pas au gouvernement et donc la nouveauté du statut que nous avons, c'est qu'il affiche de droit que nous sommes indépendants du gouvernement. Comment cela se manifeste-t-il ? En France, le statut de l'autorité administrative indépendante se traduit en général par le fait que l'institution est dirigée par un collège qui peut comprendre cinq, sept membres. Dans le cas de l'autorité administrative indépendante que nous sommes, nous sommes cinq commissaires membres du collège, nous sommes nommés pour des mandats de six ans, nous sommes irrévocables pendant notre mandat et notre mandat n'est pas renouvelable. C'est ce qui crée formellement l'indépendance de l'ASN qui est dirigée par un collège de six personnes nommées pour longue durée par des voies solennelles et irrévocables.

Les voies solennelles par lesquelles sont nommés les commissaires : trois d'entre nous sont nommés par le président de la République, un par le président de l'Assemblée nationale, un par le président du Sénat. C'est ainsi que cela se passe en France pour l'autorité administrative indépendante. Si nous cherchons à trouver des équivalents à ce statut d'autorité administrative indépendante en France, on en trouve. C'est également le statut qu'ont certains de nos collègues, par exemple l'Autorité de Sûreté Nucléaire canadienne, espagnole ou américaine et globalement c'est un statut ressemblant tout à fait aux statuts des agences fédérales américaines, la plus connue étant la Food and Drug Administration qui

s'occupe de protéger les consommateurs. Nous avons un statut analogue. C'est une façon souvent pour l'État de donner plus d'importance et de solennité à la surveillance de tel ou tel secteur.

Dans notre nouveau statut, nous sommes jeunes, nous avons été créés par une loi du 13 juin 2006, mais l'Autorité de Sûreté Nucléaire est entrée formellement en fonction le jour de la première réunion du collège des commissaires, le 13 novembre 2006, donc à peine deux ans et demi d'existence.

Nous avons un directeur général qui organise et dirige les services et nous avons onze divisions placées en régions. Voici un organigramme (**annexe**) qu'il ne s'agit pas de regarder en détail, mais vous voyez dans le bandeau du haut le collège, la direction générale, vous voyez un certain nombre de directions qui s'occupent de tel ou tel secteur, il y a une direction qui s'occupe de contrôler EDF, une autre de contrôler le Commissariat à l'Énergie Atomique, l'ANDRA, et ainsi de suite, et vous voyez qu'il y a en bas du schéma onze divisions territoriales dont une est implantée à Chalons en Champagne, et donc nous avons onze divisions couvrant l'ensemble du territoire. Nos divisions territoriales couvrent une ou deux régions et en particulier la division implantée à Chalons en Champagne couvre la Picardie et la Champagne-Ardenne.

Les valeurs que nous essayons de mettre en valeur sont au nombre de quatre. La première est tout à fait nécessaire, la valeur de compétence. Nous nous efforçons de réunir l'ensemble des équipes nécessaires et je vais évoquer un certain nombre de domaines. Il y a le domaine technique à l'évidence, mais également le domaine juridique, celui de la gestion et de la communication. Si nous voulons tenir notre rôle d'information des citoyens, il faut que nous ayons ces compétences et que nous les tenions à jour.

L'indépendance, j'ai indiqué le statut d'autorité administrative indépendante pour garantir indépendance de jugement, la liberté d'action et d'expression. La loi nous enjoint d'agir de façon autonome, indépendante, en impartialité, et nous nous efforçons de recueillir l'ensemble des avis possibles sur les sujets dont nous nous occupons. Rigueur, cela va de soi, et transparence, c'est une façon globale de situer la mission que nous avons en termes d'information. Nous devons l'information aux citoyens, aux parties prenantes, aux médias, et nous devons, en particulier, rendre compte au Parlement, j'y reviendrai. Pour illustrer ce propos, nous sommes en train de mettre la dernière main à notre rapport

d'activité pour l'année 2008, il s'appelle « Rapport sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France en 2008 » et nous allons présenter ce rapport à l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques le 7 avril prochain, dans une session ouverte à la presse, nous rendons compte effectivement de façon extrêmement claire au Parlement. Nous ne rendons pas compte, encore une fois, au gouvernement.

Nos missions sont multiples, à commencer par réglementer. Réglementer, c'est-à-dire publier des textes de portée générale, des décrets, des arrêtés. Une partie de ces textes est prise par le gouvernement, à qui nous les proposons et nous avons pour mission de préciser ces textes par des décisions réglementaires. Sur les autorisations : le gouvernement s'est réservé un nombre très limité d'autorisations, soit celles pour les grosses installations. Cela veut dire quelques autorisations par an, pour le reste, c'est nous qui donnons les autorisations pour la vie courante des grosses installations et pour l'ensemble des décisions touchant au secteur industriel, médical et de recherche.

Contrôler, cela veut dire inspecter et sanctionner. Nous faisons huit cents inspections par an vis-à-vis des grosses installations. Nous faisons à peu près le même nombre d'inspections vis-à-vis des installations nucléaires de proximité. Chacune de ces inspections donne lieu à ce que nous appelons une lettre de suite, c'est-à-dire qu'après l'inspection, nous écrivons au responsable de l'installation et ces lettres sont publiées. Si vous regardez notre site internet, vous trouvez les huit cents lettres de suite des huit cents inspections que nous avons menées vis-à-vis des grosses installations et vous trouvez les deux cents lettres de suite que nous adressons aux centres de radiothérapie par exemple. Il n'est pas nécessaire d'insister sur le choc qu'a pu représenter pour le secteur médical, un, le fait de se faire inspecter, et deux, le fait de voir les lettres de suite d'inspection publiées. Et donc, vous trouverez des lettres de suivi d'inspection : tel jour à telle heure, nous avons visité ce centre de radiothérapie. Il y a un jugement global en quelques lignes et puis ensuite il y a l'ensemble des observations. Et tout ça, vous le trouvez tel quel sur notre site.

Nous avons à contribuer à la situation d'urgence, qu'elle intervienne dans le secteur des grosses installations ou dans le secteur du nucléaire proximité et nous informons le public via les lettres de suivi d'inspection et puis plus globalement nous publions beaucoup d'informations sur les incidents qui

surviennent, sur les principales décisions que nous prenons, sur la façon dont nous instruisons les affaires ; par exemple, nous avons des groupes permanents d'experts sur l'avis desquels nous nous appuyons, et désormais, nous avons pris la décision de publier la procédure par laquelle ces groupes permanents d'experts nous donnent un avis. Nous avons une revue « Contrôle » et nous rendons compte au Parlement.

Comment définir ce que nous sommes ? Nous sommes de l'ordre de quatre cent trente personnes, arrondissons à quatre cent cinquante personnes. Nous nous appuyons sur l'expertise de l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire qui a à peu près quatre cents agents qui nous apportent leur expertise. Vous pouvez considérer que la moitié de nos forces est consacrée à la surveillance des grosses installations, l'autre moitié est consacrée à la surveillance du nucléaire de proximité. J'ajoute que je considère que jusqu'à maintenant, nous avons des effectifs qui sont tout à fait ceux que nous devons avoir pour faire ce que nous avons à faire. Autrement dit, je ne me plains pas de manquer d'effectif.

Je peux me comparer à un certain nombre d'autres institutions, je peux me comparer à mes collègues américains, Nuclear Regulatory Commission qui compte de l'ordre de trois mille cinq cents agents, mais la structure du nucléaire aux États-Unis n'est pas du tout la même. Ils entrent dans des techniques qui ne sont pas les mêmes que nous ; en sens inverse, nos collègues suédois ou finlandais sont de l'ordre de cent cinquante. Je considère encore une fois qu'avec quatre cent cinquante personnes en direct, plus quatre cents personnes au sein de l'IRSN, nous avons ce qu'il faut.

Je dis également un mot d'un des sujets que nous avons devant nous, parce que c'est un sujet important : vous savez qu'un certain nombre de pays dans le monde envisagent de se lancer dans l'exploitation de réacteurs nucléaires de puissance. Vous savez que le président de la République s'est rendu dans un certain nombre de pays en disant que la France était prête à exporter des installations. Une façon de bien marquer notre indépendance, c'est que nous, nous avons dit face aux déclarations du président de la République que construire des installations nucléaires dans un pays qui part de rien, ça prend du temps, de l'ordre de quinze ans. C'est typiquement une déclaration qui montre un écart assez considérable par rapport à ce qui a pu être annoncé par le président de la

République. J'ajoute également que nous avons été amenés dernièrement, nous pourrions l'évoquer, à prendre un certain nombre de positions sur la construction d'un certain nombre d'installations nucléaires, ce qui renvoie à quelque chose qui me paraît important, si je schématise beaucoup les choses, je dirais que nous sommes payés pour dire « non ». Alors pas pour dire systématiquement non, mais pour avoir la capacité de dire non face à un certain nombre de situations ou de projets. Voilà pour cette première partie sur l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

J'en viens à la deuxième partie qui est notre rôle dans la mise en œuvre de la loi du 28 juin 2006, je cite son nom « la loi du 28 juin 2006 de programme, relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs », qui a donc été votée par le Parlement le même mois que celle qui nous a donné un nouveau statut.

Nous nous sentons responsables de la bonne application d'un certain nombre de dispositions de cette loi. Je prends quelques exemples : nous rendons des avis sur les rapports que les exploitants remettent, qui sont des rapports sur la sécurisation de leur charge nucléaire. En termes plus classiques, cela veut dire que la loi oblige les exploitants nucléaires à mettre de côté de l'argent pour le démantèlement et le traitement des déchets de leurs installations. Nous vérifions que les sommes mises de côté sont les sommes qu'il faut. Nous rendons des avis sur des modalités de retour des déchets étrangers traités en France. La loi oblige, quand les installations de La Hague ont retraité des combustibles usés, à renvoyer les matières correspondantes. Nous vérifions qu'il en est bien ainsi. Nous participons au comité qui gère le traitement des sites pollués orphelins, où il n'y a plus de responsable sur un site pollué par des matières radioactives. Il y a une procédure qui a été mise en place et nous veillons à ce qu'elle marche. Nous copilotons quelque chose d'important, qui est la préparation du plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs. De quoi s'agit-il ? Cela vient d'un rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, Christian BATAILLE s'en souvient, rapport préparé à l'époque par Michèle RIVASI qui avait dit : « Il serait bien qu'il y ait une réflexion globale sur la gestion de l'ensemble des déchets radioactifs en France ».

Nous avons lancé ce plan début 2003 en accord avec la ministre de l'Écologie et du Développement durable de l'époque, qui était Roselyne BACHELOT. Nous avons lancé en 2003 la préparation de ce plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs dans un groupe de travail pluraliste, c'est-à-dire qu'il

réunit un ensemble d'administrations, des exploitants, des chercheurs, des associations. Nous avons invité beaucoup d'associations au niveau national, certaines ont accepté de travailler avec nous, d'autres pas, mais un certain nombre d'entre elles sont effectivement fidèles au travail. Et puis, nous nous sommes dit : regardons l'ensemble des déchets possibles. On a établi un tableau de l'ensemble des déchets en fonction de leur activité, leur nocivité et en fonction de la période au bout de laquelle cette radioactivité diminuait, et on a établi une première version d'un plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs fin 2005. Nous l'avons mis sur notre site de façon à ce que tout un chacun puisse contribuer à des critiques ou améliorations de ce schéma. Ils l'ont fait pendant un débat public national qui avait été organisé à l'époque sur la gestion des déchets radioactifs. Ce travail a été repris dans le cadre de la loi du 28 juin 2006 que j'évoquais, c'est l'article VI qui donne une espèce de légitimité au concept de plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs, il s'agit de dresser le bilan des modes de gestion des matières et déchets radioactifs, de recenser les besoins d'installations de stockage et entreposage, de préciser les capacités de ces installations de stockage et d'entreposage et d'organiser la mise en œuvre des recherches sur les matières et déchets qui ne font pas encore l'objet d'un mode de gestion définitif. C'est l'article VI de la loi qui, encore une fois, reprend et solennise en quelque sorte ce que nous avons entamé. Les buts poursuivis en la matière sont des buts qui ont été précisés par un décret et nous rappelons bien que fondamentalement, en amont avant de s'occuper de traiter les déchets, il importe d'essayer de réduire leur quantité et leur toxicité, la réduction à la source. Les matières et déchets radioactifs qui n'ont pas encore de traitement ou qui n'ont pas encore de stockage doivent être entreposés de façon limitée dans le temps et de façon sûre, et cela rappelle également qu'après entreposage, les déchets radioactifs ultimes qui ne peuvent pas être stockés en surface ou à faible profondeur sont stockés en couche géologique profonde. J'ai indiqué qu'il y avait une première version du plan qui avait été préparée : elle a été établie pour le 31 décembre 2006 et normalement une remise à jour a lieu tous les trois ans, ce qui veut dire que nous travaillons actuellement pour la préparation de la version du 31 décembre 2009. Le groupe de travail pluraliste continue à se réunir trois fois par an dans nos locaux et il réunit entre soixante-dix et quatre-vingts personnes. La loi demandait qu'un certain nombre d'études soient rendues pour la fin 2008, il va y avoir des études

sur les déchets tritiés, déchets contenant du tritium, sur le stockage des résidus miniers, Areva nous a rendu un rapport sur les matières valorisables, sur les sources et les usagers, nous avons sur chacun des cas reçu les rapports en temps utile. Ils sont analysés par l'Autorité de Sûreté Nucléaire et son appui technique l'IRSN, et puis en fonction de cette analyse, nous allons sûrement introduire des choses dans le prochain plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs. Je prends un exemple : s'agissant des résidus miniers, résidus d'exploitation des mines d'uranium, un certain nombre de choses sont prévues, mais on va très sûrement rajouter dans le plan la prise en compte des stériles miniers qui, jusqu'à présent, n'avaient pas été comptés.

J'en viens plus précisément au rôle de l'ASN dans la création d'un centre de stockage géologique, et là je cite la loi, le futur centre de stockage s'il y en a un, mais la loi prévoit qu'il y en aura un, sera une installation nucléaire de base, c'est-à-dire que ce sera considéré comme une grosse installation et nous serons chargés d'instruire la demande d'autorisation de création qui sera déployée par l'ANDRA, comme nous sommes chargés par exemple actuellement d'instruire l'autorisation de création de la centrale EPR qui est en cours de construction à Flamanville ou comme nous sommes en charge de suivre la construction d'une usine de centrifugation à Georges Besse. Mais la décision finale sera celle du gouvernement et vous savez qu'elle sera de toute façon précédée par un vote du Parlement sur la définition de la notion de réversibilité. Au préalable, nous aurons à nous prononcer sur un certain nombre de dossiers, le choix de la zone d'intérêt pour la reconnaissance approfondie que l'ANDRA doit proposer à la fin de cette année, et le dossier d'option de sûreté, le modèle d'inventaire du futur stockage, également attendu pour fin 2009. Par ailleurs, nous suivons les travaux conduits dans le laboratoire de Bure qui a un statut spécifique, ce n'est pas une installation nucléaire de base, mais le décret qui l'a créé indique qu'aucun déchet radioactif ne doit y être présent et en particulier, un des points sur lesquels nous nous prononcerons, c'est sur le cahier des charges relatif à la poursuite des recherches d'un laboratoire puisque vous savez que le décret d'autorisation de Bure avait été reconduit et arrive à échéance fin 2011. Donc nous avons à travailler pour la préparation du renouvellement de cette autorisation.

En conclusion, depuis 2006 nous avons le statut d'autorité administrative indépendante qui conforte effectivement notre indépendance. Nous veillons à la

bonne application des dispositions de la loi que nous appelons entre nous « la loi déchets du 28 juin 2006 », en particulier en pilotant l'élaboration du plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs qui a l'avantage de resituer tous les déchets dans un ensemble cohérent, et nous donnerons notre avis aux différentes étapes devant conduire à la création d'un centre de stockage géologique profond. Puis, s'il est créé, nous en contrôlerons l'exploitation.

Voilà Monsieur le président ce que je souhaitais dire pour introduire une séance de questions.

M. Christian BATAILLE, président du CLIS

Merci M. LACOSTE, votre propos était parfaitement structuré, fort complet. Je vais vous poser une première question et puis ensuite, peut-être pourrons-nous avoir les questions qui viendront des membres de l'AG. Vous avez décrit les buts de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, pouvez-vous nous illustrer cette activité par certaines décisions que vous avez prises et qui ont affirmé votre autorité et peut-être contrarié, comme vous le suggériez tout à l'heure, les industriels ou encore les centres de radiologie ? Nous savons que vous avez une grande autorité puisque vous avez la capacité d'arrêter une centrale nucléaire si c'est utile. Pouvez-vous nous dire si vous avez amené le principal exploitant et même l'unique exploitant nucléaire de centrales sur le territoire, EDF, à redresser le tir en un certain nombre d'occasions ?

M. André-Claude LACOSTE

Je prendrais l'exemple récent du réacteur EPR. EDF construit actuellement un réacteur EPR, donc un réacteur de grande puissance à Flamanville, dans l'ouest de la France. Le réacteur a été autorisé en 2007 et il porte le nom de Flamanville 3. Nous sommes intervenus récemment sur deux sujets, un premier sujet était le bétonnage. Vous savez que quand on construit un réacteur, il y a une phase dans laquelle l'on met beaucoup de béton pour construire des bâtiments et en particulier des bâtiments capables de résister à des chutes d'avion. Au début du bétonnage, nous avons constaté qu'il y avait un manque de qualité dans le bétonnage et plus exactement dans le ferrailage du béton armé. Ces travaux sont réalisés par BOUYGUES qui est une firme connue, en

permanence surveillée par EDF, et nous nous bornons à surveiller qu'EDF surveille BOUYGUES. Nous avons considéré qu'en matière de ferrailage, il y avait des défaillances, une première puis une deuxième fois, et nous avons décidé de suspendre le chantier. Le chantier de la construction du réacteur EPR a été arrêté plusieurs semaines jusqu'à ce qu'EDF se soit remis en ordre. En soi, la mauvaise qualité n'avait pas de conséquence dramatique sur la sûreté, nous avons simplement considéré qu'au démarrage d'un chantier de la taille de celui de Flamanville, il fallait marquer le coup et rappeler que la qualité nucléaire n'est pas une qualité ordinaire, ce que nous avons en particulier dit à BOUYGUES « vous êtes tout à fait contents de nous dire que vous travaillez bien, que vous êtes bien connus sur l'ensemble des marchés de génie civil et de travaux publics, nous, nous vous disons que la qualité nucléaire, c'est de la qualité nucléaire ».

Nous avons redressé la barre dès le début et nous avons eu la même attitude sur un fournisseur italien d'un pressuriseur pour AREVA, c'est AREVA qui va fournir les lots nucléaires, et là aussi nous avons arrêté la construction de pressuriseurs en disant au fournisseur italien qu'il avait des tests initiaux non satisfaisants. Nous avons encore à prendre parti sur le point de savoir si les pressuriseurs sont récupérables.

Deuxième sujet, le nucléaire de proximité où nous sommes confrontés au fait qu'en France, il y a un certain nombre de centres de radiothérapie qui n'ont pas une très grande taille, qui ont un personnel en nombre limité et en particulier en ce qui concerne des personnes qu'on appelle personnes spécialisées en radiophysique médicale, PSRPM. Nous considérons qu'à partir du moment où il n'y a pas une personne PSRPM qui puisse être présente en permanence quand les soins sont délivrés, la qualité des soins n'est pas assurée. Et donc, constatant qu'il n'y avait pas de personne spécialisée présente dans un certain nombre de centres, nous avons fermé les centres. Nous avons fermé les centres de Blois, Gap, nous allons sans doute fermer le centre de Roanne et vous voyez que ce sont des décisions très difficiles. Nous sommes obligés de laisser les traitements en cours se terminer avec l'appui de centres voisins, et nous savons très bien que cela entraîne des déplacements extraordinairement difficiles pour les patients, mais nous considérons que la sécurité de ces traitements le nécessite. Ce sont des décisions que nous prenons de nous-mêmes. Voilà des exemples de

ce que nous faisons. Nous sommes payés pour dire non, pas de façon systématique, mais quand il faut le faire.

M. Christian BATAILLE, président du CLIS

Très bien ! J'ai manqué à la plus élémentaire courtoisie tout à l'heure en ne remerciant pas monsieur le maire de Joinville, M. OLLIVIER, et son conseil municipal, de l'accueil qu'ils nous font dans cette salle qu'ils mettent ainsi gracieusement à notre disposition pour quelques heures. Soyez remercié monsieur le maire.

M. Bertrand OLLIVIER, maire de Joinville

Un peu bruyant, désolé !

M. Christian BATAILLE, président du CLIS

Oui, mais vous n'y êtes pour rien et puis cela met un peu d'ambiance. Des questions ? Je vous invite à poser vos questions. M. FERNBACH et M. COUDRY ensuite.

M. Robert FERNBACH, maire de Houdelaincourt

Je voudrais savoir, dans le problème qui nous concerne directement, c'est-à-dire les travaux de recherche de l'ANDRA au laboratoire et dans la conception d'un éventuel stockage, quels sont les moyens que l'ASN ou l'IRSN mettent directement en œuvre pour le suivi des recherches ? Est-ce que physiquement il y a des chercheurs présents ou est-ce que l'ASN émet un avis sur les rapports ou comptes rendus fournis par l'ANDRA ?

M. André-Claude LACOSTE

J'ai une double réponse, nationale et internationale. Première réponse, internationale, la France n'est pas la seule à mener des recherches en vue de créer un stockage souterrain de déchets de haute activité. Beaucoup d'autres

pays font la même chose, c'est le cas de la Suède, de la Finlande, des États-Unis, de l'Allemagne et donc il y a un courant très important d'échanges internationaux à la fois entre les opérateurs éventuels, c'est à dire entre l'ANDRA et ses homologues, et entre les appuis techniques et les autorités de sûreté. En particulier, il y a un groupe qui réunit un certain nombre d'autorités de sûreté, nous avons initié le travail avec nos collègues allemands puis belges et nous avons des échanges très forts.

Au niveau national, le problème de déchets et en particulier la gestion des déchets de haute activité est un de nos sujets majeurs et donc nous-mêmes et l'IRSN en même temps investissons sur ce genre de thème, ce qui veut dire que les documents et les demandes venant de l'ANDRA sont regardés avec la plus extrême attention.

Monsieur Jean COUDRY, CGC

Ma question sort du cadre de Bure et du CLIS, vous avez parlé de la vente de centrales à l'étranger. Est-ce que la surveillance de la sûreté fait partie du contrat, lorsque l'équipement concerne un pays qui n'est pas équipé de sûreté nucléaire ?

M. André-Claude LACOSTE

Nous sortons effectivement du cadre de cette réunion, la réponse est oui. Nous considérons qu'il est de notre devoir d'aider le pays qui achète la centrale ou plus exactement l'autorité de sûreté du pays qui achète la centrale à être capable de le contrôler et nous entretenons à cette fin des relations avec nos collègues britanniques, si le Royaume-Uni s'équipe d'un réacteur EPR nous l'accompagnerons ; si les Émirats Arabes Unis à l'autre extrémité de la gamme achètent des réacteurs, nous accompagnerons ceux-ci de façon à ce que ces pays soient en mesure d'accueillir ces réacteurs dans des conditions sûres.

M. Jean-Paul LHERITIER, UPA

Je ne sais pas si vous pourrez répondre à cette question, mais est-ce que vous avez un rôle de contrôle sur les installations nucléaires militaires et sur le

démantèlement de certaines ogives, car nous ne savons pas si elles viendront peut-être un jour sur le site ? Nous n'avons jamais parlé du militaire, avez-vous un rôle de contrôle ?

M. André-Claude LACOSTE

Il y a beaucoup de choses que l'Autorité de Sûreté Nucléaire ne contrôle pas, et nous ne contrôlons pas en particulier les installations secrètes et militaires. Ces installations secrètes et militaires sont contrôlées par une autre autorité, l'Autorité de Sûreté Nucléaire de Défense, qui est souvent connue sous le nom de DSND. Je ne résiste pas au plaisir de développer DSND : « Délégué à la Sûreté Nucléaire et à la Radioprotection pour les activités et installations intéressant la Défense ». Nous disons en résumé DSND, c'est un peu plus simple. J'ai un collègue qui dépend du ministre de l'Industrie et de la Défense, qui a des équipes d'inspecteurs et qui contrôle effectivement ces installations. Cela va depuis les centres civiles du CEA qui construisent la bombe atomique jusqu'aux sous-marins nucléaires. C'est lui qui les contrôle, nous nous connaissons, nous avons des réunions ensemble de façon à nous connaître les uns les autres. Ils s'inspirent assez souvent des textes que nous faisons, mais chacun est maître chez lui. Nous ne mélangeons pas les responsabilités. Ce que nous considérons simplement, c'est une chose évidente, quand un déchet est un déchet, il est un déchet peu importe d'où il vient et donc nous considérons qu'il faut regarder non pas l'origine du déchet, mais ce qu'il est. Les filières susceptibles d'être utilisées pour les déchets militaires, à condition que ces déchets correspondent aux normes qu'il faut, sont les mêmes que pour les déchets « civils ».

M. Christian BATAILLE, président du CLIS

Je vous indique, pour votre information, que j'avais fait il y a quelques années un rapport pour le Parlement sur les déchets nucléaires militaires, vous pouvez trouver cela sur le site de l'Assemblée Nationale. Pour vous donner une simple indication, les déchets militaires sont en quantité infiniment moindres que les déchets civils. La masse a peut-être vocation à aller dans un centre de stockage dans l'avenir, mais la grosse quantité de déchets qu'il y aura à stocker provient

des activités civiles. Les activités militaires existent, mais elles sont infiniment plus faibles.

M. Hervé VAN DE WALLE, Le Bouchon Sur Saulx

Vous venez d'accepter une mission de contrôle et de surveillance des opérations qui vont être menées au niveau du laboratoire, mais je voulais avoir votre avis, votre regard critique sur le fait de stocker effectivement en profondeur. C'est une des solutions, comparées à des solutions de subsurface ou de surface où l'on a un contrôle des produits en surface et de leur évolution dans le temps.

M. André-Claude LACOSTE

Deux éléments de réponse : le premier, quand vous regardez à l'étranger, il y a des pays qui n'acceptent pas du tout la notion de stockage en surface. Vous regardez l'Allemagne, il n'y a pas de stockage en surface. Ou les déchets sont recyclés dans des conditions qui sont ce qu'elles sont - vous sentez mon scepticisme - ou les déchets ont vocation à être stockés en profondeur et en grande profondeur. La France est un pays où nous avons mis en œuvre le stockage en surface. Mais clairement, si l'on se place d'un point de vue sûreté, le stockage en surface n'est pas convenable pour des déchets de haute activité.

M. Henri FRANCOIS, maire de Saudron

Quand vous contrôlez les centrales nucléaires et qu'il y a des accidents, cela va sur une échelle de un à combien, et à quoi correspondent les chiffres ?

M. André-Claude LACOSTE

Vous faites allusion à une échelle de classement des incidents et accidents nucléaires, c'est l'échelle INES. C'est une définition anglaise, International Nuclear Event Scale. Cette échelle est internationale, directement dérivée d'une échelle française qui s'appelait échelle de gravité, qui a été mise en place en France après l'accident de Tchernobyl. Elle est graduée de 1 à 7, c'est une échelle de communication et non technique. En France, nous l'appliquons avec beaucoup

de sévérité et c'est l'Autorité de Sûreté qui classe les incidents. L'exploitant propose un classement, c'est nous qui disons : « Voilà le classement définitif ». Chaque année en France, en ordre de grandeur, il y a une centaine d'événements que nous classons en niveau 1, et il y en a entre zéro et trois ou quatre que nous classons en niveau 2, c'est-à-dire tout en bas de l'échelle. Ce sont des incidents qui n'ont pas de conséquence en particulier à l'extérieur des installations.

M. Daniel LHUILLIER, maire d'Abainville

Je voulais poser une question semblable à celle de Robert FERNBACH concernant l'implication de l'ASN sur le site qui nous concerne et la problématique qui nous concerne, et j'ai trouvé votre réponse très rapide. Alors je vais détailler un petit peu plus la question. En termes de sûreté, est-ce que l'ASN partage le rapport de l'ANDRA qui a amené le gouvernement à proposer la loi et le Parlement à l'adopter, la loi de 2006 ? Ce rapport a considéré que le stockage en couches géologiques profondes sur notre territoire est sûr. J'aimerais quelques explications sur vos investigations en la matière sur quelque chose qui s'est passé avant que votre organisme ne soit créé. Est-ce que par exemple, vous avez pris en compte, analysé les arguments développés par les opposants sur les risques de migration des radionucléides, sur les risques de contamination de la ressource en eau ? Et puis, question complémentaire, par rapport au transport de ces déchets qui seraient éventuellement amenés à être stockés dans les environs, en termes de sûreté, quelle est votre approche du problème ?

M. André-Claude LACOSTE

Je vais peut-être préciser davantage la réponse que j'avais déjà donnée sur la façon dont nous nous forgeons notre propre opinion sur les propositions faites par l'ANDRA. Nous avons, sur les sujets importants et c'est un sujet important, une opération en trois phases, trois étapes. Avec l'IRSN nous étudions une première fois le dossier et cela conduit l'IRSN, notre appui technique, à faire un premier rapport. Ensuite, il y a un examen dans un ou plusieurs groupes permanents d'experts constitué de plusieurs dizaines de personnes de toutes origines avec dedans un certain nombre d'experts étrangers. Ces experts examinent le rapport de l'IRSN, deuxième étape. Et puis, in fine, nous-mêmes

re-examinons l'ensemble du dossier, le rapport de l'IRSN, l'avis du groupe permanent d'experts, et nous prenons une position. J'ajoute que dans les cas de ce genre, l'avis du groupe permanent d'experts est un avis public que vous pouvez également trouver sur notre site. Voilà la démarche qui est extrêmement élaborée et extrêmement longue et lourde. Nous ne prenons pas position à l'improviste et vite. À l'évidence, nous prenons en compte l'ensemble des opinions exprimées, nous nous forçons de prendre en compte l'ensemble des sujets. À l'évidence, le problème pour un stockage souterrain, c'est la migration des radionucléides éventuellement entraînés par l'eau, donc évidemment c'est un des problèmes majeurs. Y a-t-il une ressource en eau ou minière à protéger ? À l'évidence c'est pris en compte et puis nous savons très bien qu'à partir du moment où un stockage est unique dans un pays, c'est un stockage centralisé, il y aura à transporter les déchets. C'est aussi pris en compte. À l'évidence, nous nous attachons à traiter cela. J'ajoute que nous sommes extrêmement demandeurs qu'il y ait des questions pointues posées car cela nous aide à nous faire nous-mêmes une opinion plus étayée.

M. Robert FERNBACH, maire de Houdelaincourt

Vous avez évoqué le plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs qui, à mon sens, est un document majeur pour la classification des différents types de déchets et par conséquent de la façon de les gérer. Quelle est l'autorité qui participe au classement des colis, car certains colis ont une classification souvent mise en doute ? En l'occurrence, entre les faiblement radioactifs et hautement radioactifs à vie longue, quelle est la démarche pour classer ce type de colis et par conséquent la façon de les traiter ?

M. André-Claude LACOSTE

Le fait qu'il ait été créé, ce plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs, encore une fois à la suite d'un avis de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, est une chose extrêmement bénéfique. Quand nous nous comparons aux pays étrangers, très souvent ils nous disent : « Nous souhaiterions pouvoir élaborer un document de

ce genre ». De l'avantage de faire le tour du problème des déchets et de ne rien laisser dans l'ombre, en particulier de ne pas laisser dans l'ombre les difficultés.

Deuxièmement, comment la classification des déchets a-t-elle été établie ? Cela a été fait en disant qu'il ne s'agissait pas de faire une classification scientifique ou technique ou académique, mais de classer les déchets de façon à favoriser la recherche d'une solution. A la limite, la vraie définition d'un déchet faiblement actif à vie courte, c'est qu'il a vocation à aller au Centre de l'Aube. Autrement dit, il y a une adéquation totale entre la définition du déchet et le fait qu'il y a une filière et au bout un stockage. C'est la force du système. A partir du moment où le problème se pose, nous forçons l'exploitant à chercher et trouver une solution, nous trouvons une solution, nous la mettons en œuvre. Et tout y va !

M. Robert FERNBACH, maire de Houdelaincourt

Donc la classification incombe à l'ASN ?

M. André-Claude LACOSTE

In fine, la classification, le tableau, c'est nous qui l'avons préparé et maintenant il a pris force de loi puisqu'il se trouve en annexe au document qui résulte de la loi du 28 juin 2006. Un des décrets d'application de la loi du 28 juin 2006 comporte en annexe la classification des déchets. On se trouve dans une démarche partagée et multiple, qui aboutit à des textes réglementaires.

M. Christian BATAILLE, président du CLIS

J'en profite pour me féliciter de l'échange exemplaire qu'il y a entre le Parlement et l'ASN. Le domaine nucléaire est un domaine qui n'a pas toujours été placé sous l'autorité du législateur. En ce qui concerne au moins les déchets, c'est clair que depuis 1991, la législation a pris le pas sur des pratiques empiriques des industriels et vraiment nous avons un véritable échange en tant que parlementaires avec l'ASN. M. LACOSTE le disait, l'ASN est venue présenter son rapport annuel l'an dernier, elle va revenir cette année. Il n'y a pas, vous l'imaginez bien, 577 parlementaires qui viennent écouter le rapport de l'ASN,

mais il y a une expertise suffisante dans le Parlement pour que les parlementaires ne soient pas seulement des élus aveugles de la nation, mais des élus bien avertis et c'est cet échange qui le permet.

M. André-Claude LACOSTE

Me permettez-vous d'apporter un complément de réponse à la question que posait M. FERNBACH ? Je pense que vraiment la doctrine française est de dire : « Il y a une catégorie de déchets, il y a un stockage en face, toute la catégorie de déchets doit aller dans ce stockage et rien que cette catégorie de déchets ». Je prends l'exemple du Centre de stockage de l'Aube : il a été défini pour les déchets de faible activité à vie longue. Il n'accueille que les déchets de faible activité à vie longue. Par moments il y a une tentation consistant à dire « Voilà un centre qui fonctionne, si on y mettait un certain nombre de sources dont pour le moment, nous ne savons pas quoi faire ? ». Et nous, nous disons non. Le centre a été créé pour accueillir telles catégories de déchets, l'enquête publique a porté sur la catégorie de déchets en cause. Les habitants, les communes, les collectivités ont donné leur accord sur ce schéma-là, c'est ce schéma-là, cette définition-là qui ont été repris dans le décret qui a créé le centre, nous ne dérogeons pas. C'est fondamental pour établir la relation minimale de confiance qu'il faut pour que les choses fonctionnent correctement et surtout qu'elles fonctionnent durablement. Il ne faut pas se laisser aller.

M. Jean-Marc FEVRE, conseiller général de Haute-Marne

Je voulais savoir si dans le cadre des études épidémiologiques, vous êtes contacté ou est-ce que vous avez un avis à donner ?

M. André-Claude LACOSTE

Les études épidémiologiques sont un outil extrêmement puissant pour déceler un certain nombre de choses, mais ce ne sont pas des outils qui peuvent déceler n'importe quoi. Ce que l'expérience nous a en particulier appris, c'est qu'une étude épidémiologique ne peut avoir de sens que si l'on compare quelque chose à quelque chose de connu. Et une des choses qui maintenant est tout à fait

fondamentales quand on crée une installation comme un réacteur de puissance, une installation de centrifugation en France ou éventuellement un laboratoire souterrain ici, c'est de faire un point zéro de l'état radiologique et épidémiologique. Là, les études épidémiologiques peuvent avoir un sens. Mais quand on lance une étude épidémiologique sans avoir aucune référence, sans savoir à quoi se comparer, c'est radicalement dénué de sens. Le point important est qu'il faut partir du bon pied, et en particulier faire un état zéro au démarrage des choses, et c'est ce qui est prévu ici.

M. René MARTIN, société des Sciences naturelles et d'archéologie de la Haute-Marne

Je suis un peu étonné, l'ASN est une autorité administrative indépendante et dans l'article VI de la loi du 28 juin 2006, on dit que le plan national est mis à jour par le gouvernement. Vous avez dit au début de votre exposé que vous ne rendiez pas compte au gouvernement. Cela me paraît un peu difficile si c'est le gouvernement qui établit ce plan national de gestion.

M. André-Claude LACOSTE

Comment le plan est-il établi de façon pratique ? Il est établi par le groupe de travail pluraliste que j'ai indiqué, que je préside. Les réunions ont lieu dans notre salle de réunion très régulièrement et certains d'entre vous ont dû y participer d'ailleurs. Ensuite, quand il s'agit de présenter le plan au Parlement, effectivement cela passe par le gouvernement, ce qui veut dire qu'il y a un moment où le gouvernement endosse notre plan, mais je peux vous garantir que c'est notre plan.

M. Roland CORRIER, conseiller général de la Meuse

Vous vous réjouissiez d'avoir des interlocuteurs pour prendre en compte, réfléchir, analyser les questions qu'ils pourraient vous poser. Je crois que nous sommes en plein dans le débat de ce qui nous a préoccupés dans la réunion qui a précédé, puisque le CLIS a un groupe de travail réversibilité, d'une part, environnement-santé, d'autre part, et localisation d'un stockage éventuel en

troisième lieu ; est-ce que vous verriez d'un intérêt certain que ces groupes amènent des questions, des réflexions et que vous analysiez ces réflexions et questions ?

M. André-Claude LACOSTE

Ma réponse est totalement oui. Je ferai l'analogie avec ce qu'il se passe autour d'installations nucléaires qui existent déjà. Depuis longtemps, il existe autour des grandes installations nucléaires des commissions locales d'information, dont la composition ressemble beaucoup à celle du CLIS. Nous, Autorité de Sûreté Nucléaire, nous faisons tout pour faciliter le travail de ces commissions locales d'information. Nous les aidons autant qu'il est possible par du financement, nous les aidons par la participation de nos divisions régionales et nous souhaitons que ces commissions locales d'information soient des lieux où des questions soient posées, débattues. Nous souhaitons également d'ailleurs que ces commissions ne soient pas seulement des commissions fonctionnant pour le bénéfice de leurs membres, mais qu'elles songent à distribuer l'information alentour, c'est beaucoup plus difficile.

Nous faisons tout pour faciliter le fonctionnement des CLI et nous sommes particulièrement heureux quand les CLI nous posent des questions difficiles. C'est peut-être déjà du masochisme ! Je souhaite qu'avec le statut particulier qui est le sien, le CLIS de Bure joue le même rôle. Encore une fois, s'il est créé un stockage souterrain, il ne peut être créé qu'aux termes d'analyses techniques approfondies, c'est sûr, mais aux termes d'un débat aussi approfondi qu'il est possible. Nous nous sentons porteurs de l'esprit de la loi du 28 juin 2006 qui est radicalement une loi impliquant l'association des citoyens. Je ne sais pas comment dire plus, c'est vraiment ma conviction extrêmement profonde.

M. Christian BATAILLE, président du CLIS

Question suivante ?

Mme Anne-Marie RENARD, maire de Biencourt Sur Orge

Je m'interroge un petit peu à la lecture du compte rendu de la dernière réunion du CLIS. J'ai l'impression que nous avons été nommés membres du CLIS grâce à une élection et non pas sur nos compétences. Nous n'avons malheureusement pas fait X, ce qui est un petit peu dommage, et nous n'avons pas les compétences en matière traitée. Nous sommes quand même chargés de transmettre l'information aux populations qui nous ont élus, et moi honnêtement, je ne me sens pas capable à l'heure actuelle, de retransmettre tout ce que l'on apprend et le problème c'est que le temps passe vite, les populations auront un jour à s'exprimer en sachant de quoi elles parlent quand même et qu'est-il prévu de mettre à disposition pour que cette population ait un avis pertinent ? Je ne sais pas si les autres maires se sentent capables de retransmettre absolument tout ce que l'on apprend, mais c'est un petit peu difficile pour nous et peut-être un petit peu trop technique. Y a-t-il moyen que nous ayons de la formation qui soit moins technique ?

M. Christian BATAILLE, président du CLIS

Je me permets de répondre pour la première partie parce que c'est une question qui s'adresse aussi au président du CLIS. Effectivement, il est extrêmement délicat, nous sommes dans un domaine particulier de l'exercice démocratique puisque vous le dites parfaitement, avec beaucoup de modestie, il faut pour bien appréhender ce problème une certaine technicité. C'est toute la difficulté de l'exercice, vous voyez que cette assemblée générale n'est pas ouverte comme un forum, nous avons eu tout à l'heure en début de réunion l'illustration de ce que cela deviendrait. Nous avons besoin d'une réflexion sereine entre membres de l'assemblée générale et effectivement de répercuter peut-être cette réflexion. Nous sommes dans un domaine particulier de l'exercice démocratique puisqu'il s'agit au fond d'un domaine scientifique très pointu et que pour autant, les populations doivent comprendre. Cela n'a pas été, je dois le dire, jusqu'alors beaucoup le souci dans ce pays, dans aucun autre d'ailleurs. Je rappelle que concernant l'implantation du réseau de centrales qui sont maintenant cinquante-

neuf, il n'y a pas eu ce souci d'explication technique qui se fait jour aujourd'hui sur les déchets. Vous posez le problème, moi je n'ai pas de réponse spécifique.

Ce que je déplore peut-être, c'est qu'il y ait beaucoup de démagogie et beaucoup de mensonges sur ce problème. Certaines émissions médiatisées en sont la parfaite illustration et cela ne fait pas avancer le débat, mais plutôt reculer. Par conséquent, faire passer l'information c'est aussi la faire passer dans les médias et avoir affaire à des gens sérieux pour la répercuter. Je m'arrête là parce que je considère que ce n'est absolument pas le cas dans ce pays pour l'instant.

M. André-Claude LACOSTE

Si Christian BATAILLE m'y autorise, j'interviendrai avec modestie parce que je ne suis pas élu, donc je n'ai pas droit au chapitre. Je me bornerai à faire deux remarques : ce problème de la formation des membres du CLIS est le même que celui de la formation des membres des CLI. Si vous souhaitez quelque chose, il y a des montages possibles et l'ASN, avec l'appui de l'IRSN ou l'IRSN avec l'appui de l'ASN, nous pouvons tout à fait songer à monter des sessions de formation adaptées à votre emploi du temps. Il n'est pas question d'imaginer que vous souhaitez devenir des spécialistes. Nous pouvons imaginer des sessions de formation et c'est à vous de vous manifester. Deuxièmement, vous devez vous manifester pour exiger de chacune des parties prenantes et chacun des protagonistes des explications courtes et claires. La façon de progresser est de ne pas se laisser ensevelir sous des dossiers de milliers de pages. J'ai un ordre de grandeur en tête, il y a un projet de stockage souterrain aux États-Unis, à Yucca Mountain, le dossier public comprend plus d'un million de pages. Vous vous rendez compte de ce que cela veut dire. Plus personne n'est capable de maîtriser l'affaire. Vous devez, à côté des dossiers techniques, pointus, approfondis, lourds, exiger qu'il vous soit présenté des synthèses compréhensibles et à mon avis les deux vont ensemble. Un minimum de formation que vous êtes en droit d'exiger et l'exigence de documents synthétiques devraient vous permettre de pouvoir vous faire une opinion et une fois cette opinion faite, de la disséminer. Mais considérez que c'est un simple avis.

M. Robert FERNBACH, maire de Houdelaincourt

Je voudrais juste compléter la réponse aussi pour rappeler à Mme RENARD et autres membres du CLIS, que le CLIS a dans son équipe Mlle Laetitia COLON, qui est une scientifique embauchée pour répondre et simplifier en langage commun un certain nombre de rapports et de comptes rendus scientifiques. Nous avons aussi entrepris cette année, comme chaque année, un programme de formation pour aider les membres du CLIS à mieux comprendre la problématique. Effectivement, la difficulté c'est qu'à chaque nouvelle élection, il y a de nouveaux membres qui prennent le train en marche. Il faut recommencer presque à zéro. Mais c'est intéressant de garder cette question pour pouvoir développer dans notre programme d'action peut-être une documentation, des brochures de simplification, de façon à pouvoir aborder le sujet avec une explication plus accessible et compréhensible par le grand public et les élus. Sachez qu'il y a une structure en place et Sandrine ou M. JAQUET sont tout à fait prêts à relayer vos questions à Mlle COLON qui pourra vous faire une synthèse des rapports scientifiques qui vous préoccupent et sont particulièrement indigestes.

M. Christian BATAILLE, président du CLIS

Je vous rappelle ce que je vous ai indiqué tout à l'heure, il y a actuellement trois programmes de formation en cours, grands équilibres de la planète, géologie locale et régionale, hydrologie, et il y en aura d'autres. Si vous avez des suggestions à faire, faites-les et en tout cas vous avez la capacité de vous inscrire dans ces groupes ou ceux qui viendront.

M. Roland CORRIER, Conseiller général de la Meuse

J'ai relevé avec grand intérêt un article dans *Confrontations Europe*, la revue de janvier à mars 2009, dans laquelle vous étiez, M. LACOSTE, aux côtés de Mme FISCHER, avec un titre qui est très intéressant : « *Pour que la sûreté nucléaire devienne un bien public mondial* ». Le mot mondial nous pouvons l'entendre fort bien, mais je crois que ce doit être un bien public et je lis qu'il faut acquérir une culture de sûreté, que c'est une condition préalable au développement de la filière, et qu'il ne s'agit pas de remplacer les hommes par

du papier, qu'il faut aller jusqu'à un contrôle social. Je souhaiterais que vous nous aidiez un petit peu à exprimer plus précisément ce qui se trouve peut-être résumé dans cet article, et comment notre assemblée peut aussi s'emparer de cette question : la sûreté doit être un bien public.

M. André-Claude LACOSTE

Nous sommes là sur des sujets fondamentaux renvoyant à la responsabilité sociale, d'une part, et d'autre part, à la responsabilité locale. Ce sont des sujets sur lesquels c'est aux acteurs de jouer le rôle. Je ne parlerai pas du CLIS lui-même, mais je parlerai des CLI. Je considère que les commissions locales d'information sont un outil formidable de démocratie locale si on les fait fonctionner. Voilà un système dans lequel on donne au président du conseil général, je parle des CLI, le pouvoir d'animer la réflexion sur des sujets de sûreté et de radioprotection autour de grosses installations nucléaires. Dieu sait que c'est un sujet qui intéresse les Français, que c'est un sujet possible de débats, il y a là une façon d'associer le public, de le faire participer qui est tout à fait remarquable. Ce qui me frappe quand je regarde l'ensemble des CLI en France, c'est qu'une bonne partie sont des CLI dormantes, qui ne se réunissent pas, qui ne discutent pas et où le travail consiste une fois par an à entendre le directeur de la centrale d'EDF venir se féliciter de l'excellence des résultats qu'il a obtenus. C'est un échec total. À côté de cela, vous avez des CLI où le débat est vivant, les questions sont posées, et dans lesquels il se passe un minimum de choses. Si je prends cet exemple, c'est pour dire qu'il me semble que sur un sujet difficile comme celui dont vous êtes en charge, c'est à vous de créer l'animation qu'il faut. Ce que je peux vous dire, c'est que l'ASN est à votre disposition avec l'IRSN pour vous aider autant que possible à mener cette réflexion. Mais c'est vous les responsables.

M. Christian BATAILLE, président du CLIS

Merci pour cette ouverture, M. LACOSTE, nous ne manquerons pas en cas de besoin de nous tourner vers vous qui êtes une véritable ressource scientifique et technique. Nous avons bien fait le tour de la question et le propos que vous venez de nous tenir nous servira de conclusion.

Réunion du Comité Local d'Information et de Suivi à Joinville, le 6 mars 2009

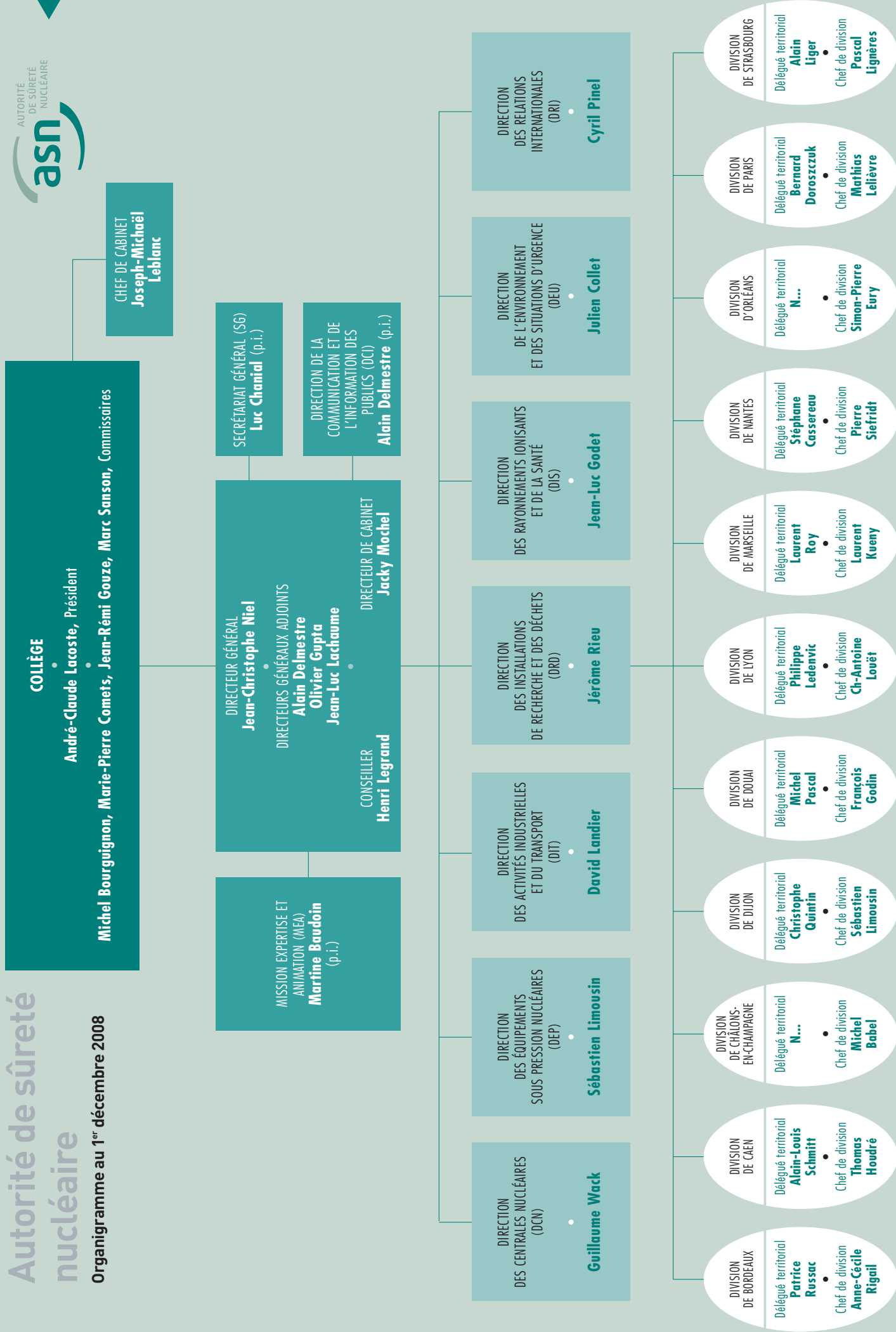
Je vous remercie tous d'avoir participé à cette réunion. Nous avons une assistance fournie par rapport aux effectifs théoriques du CLIS. Merci d'avoir répondu à cette invitation et nous aurons notre prochaine réunion dans quelques semaines.

Comité Local
D'Information et de Suivi

ANNEXE

Autorité de sûreté nucléaire

Organigramme au 1^{er} décembre 2008





Le Lavoir – Rue des Ormes – 55290 BURE
TÉL. 03 29 75 98 54 – FAX. 03 29 78 36 33 - www.clis-bure.com